



vous guider

Les vendanges

■ Accueil des travailleurs saisonniers en viticulture



BIENVENUE!

Vous venez d'être embauché(e) pour les vendanges.
Voilà quelques conseils qui vous permettront de travailler
dans les meilleures conditions de sécurité...

En règle générale

- Je respecte l'organisation et les consignes de sécurité de l'entreprise.
- Je respecte le Code de la route lors de mes déplacements.
- Je ne conduis pas le tracteur si je ne suis pas autorisé.



Avant d'arriver au travail

Je prends un solide petit-déjeuner.



Je porte des chaussures stables et fermées ainsi que des vêtements adaptés (non flottants). Je ne porte pas de bijoux.



Je me protège du soleil (casquette, vêtements longs et légers, écran solaire) et je bois régulièrement de l'eau dans la journée.



Sur votre lieu de travail

Je garde une distance de sécurité avec mon collègue, je travaille en décalé, afin d'éviter les coupures et les blessures aux yeux.



Afin de prévenir l'apparition de douleurs articulaires, je varie les positions de travail.



Les manutentions

- Je ménage mon dos.
- Je respecte les principes de base : dos droit, jambes fléchies, charges au plus près du corps.
- Je ne surcharge pas les seaux de vendange, hottes et caissettes.



Pour vider la vendange, j'utilise un accès sécurisé.



Je fais attention aux véhicules et engins : je m'écarte lors des manœuvres des tracteurs.



EN CAS D'ACCIDENT

Je contacte le chef d'équipe ou le sauveteur secouriste.



Il est important de connaître
le lieu où est rangée la
trousse de premier secours.

Sauveteur Secouriste du Travail (Tél.):

Chef d'équipe (Tél.):



Bonnes
vendanges...

